Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260518-DCCAS05001-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PABU SÉANCE DU 18 MAI 2026

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 18 mai à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Guillaume LOUIS, Maire.

Date de convocation : 05/05/2026- Date d'affichage : 05/05/2026

MEMBRES PRESENTS :

M. Guillaume LOUIS, Mme Cinderella MARCHAND, Mme Catherine ANDRÉ, Mme Christine BECHET, M. Patrice BOGAS, Mme Jennifer FLEUROT, Mme Jamila KARROUMI, Mme Denise THOMAS, M. Philippe TOURBOT, Mme Isabelle BRIAND, Mme Danielle HENRY, Mme Sandrine LE FEVRE, Mme Lénaïg NICOLAS, Mme Marie-Annick LE FOLL, Mme Maryvonne MONNIER, M. Anthony SIMON.

MEMBRE ABSENT : Mme Anne-Marie GUILLOU

POUVOIRS : Mme Anne-Marie GUILLOU donne procuration à Mme Cinderella MARCHAND

Soit, membres en exercice : 17 ; membres présents : 16 ; nombre de votants : 17

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Denise THOMAS

DELIBERATION N° 2026-04-001 : ELECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;
Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Se porte candidate : Cinderella MARCHAND.

Pour constituer le bureau Christine BECHET et Anthony SIMON sont désignés assesseurs.

Le conseil d'administration procède à l'élection à la vice-présidence au scrutin secret.
Après dépouillement des votes, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 17
Nombre de bulletin blancs : 0
Nombre de bulletin nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 17

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260518-DCCAS05001-DE

Majorité absolue : 9

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, votent et arrêtent les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Cinderella MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente du conseil d'administration du CCAS et immédiatement installée.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Président,
GUILLAUME LOUIS



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.